

République Française
Département de l'Hérault
Commune de SAINT GUILHEM LE DESERT

Date de la convocation 17/10/2024

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 24 OCTOBRE 2024

n° 56 2024

Membres en exercice : 9

Présents : 7

Représentés : 1

L'An Deux Mille Vingt Quatre, le Vingt Quatre Octobre à 18 heures
le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous
la présidence de M. Robert SIEGEL, Maire,

Votants : 8

Abstention : 0

Présents : SIEGEL R, MORESMAU JP, GILHET B, THEULE JC, VEDEL P,
STEHLÉ C, KROGSDAHL A

Pour : 9

Contre : 0

Absent excusé : MINAZZO D procuration à MORESMAU JP - **Absent** : NICAISE V.
Secrétaire de séance : MORESMAU JP.

Objet : Communication du rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif pour l'année 2023

Vu les articles L. 2224-5 et L. 5211-39 du code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération du Conseil Communautaire Vallée de l'Hérault en date du 23/09/2024
adoptant le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable, de
l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif pour l'année 2023.

CONSIDERANT que ce rapport, une fois adopté, doit être présenté en conseil municipal par le
Maire, au plus tard le 31 décembre 2024.

Sur le rapport et présentation de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal

PREND ACTE de la présentation

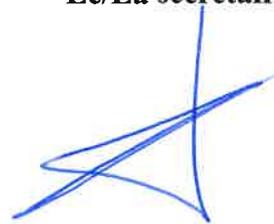
**Du rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable, de
l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif pour l'année 2023.**

Fait & délibéré à Saint-Guilhem, Jour, Mois, An que dessus.

Le Maire,
SIEGEL R



Le/La secrétaire de séance



Envoyé en préfecture le 25/10/2024

Reçu en préfecture le 25/10/2024

Publié le



ID : 034-213402613-20241024-562024-DE

[Faint handwritten signature]

Fiche synthétique RPQS

Eau potable 2023

Indicateurs règlementaires

Envoyé en préfecture le 25/10/2024

Reçu en préfecture le 25/10/2024

Publié le

ID : 034-213402613-20241024-562024-DE

Berser
Levrault

Nombre d'habitants desservis (28 communes) :

1er janv. 2022	1er janv. 2023	1er janv. 2024	
41 014	41 785	42 053	+ 2% par an

Nombre d'abonnés en eau potable :

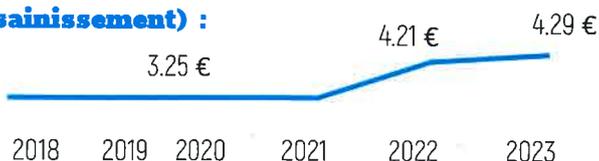
	2021	2022	2023
16 communes en régie (17 dès 2022)	13 119	13 833	13 970
4 communes en DSP* (3 dès 2022)	3 455	3 165	2 852

DSP (Délégation de Service Public) : 3 communes concernées, Argelliers, Montarnaud, St Paul-et-Valmalle.

Décomposition du prix (part eau potable) :

REGIE	Prix Unit. 2021	Prix Unit. 2022	Prix Unit. 2023
Abonnement régie	51€	80€	80€
Consommation (prix au m ³) : Tranche 1 (0/50m ³)	1 €	1 €	1.02 €
Tranche 2 (50/200m ³)	/	1.2 €	1.22 €
Tranche 3 (200/500m ³)	/	2.3 €	2.35 €
Tranche 4 (> 500m ³)	/	2.9 €	2.96 €
AGENCE DE L'EAU			
Redevance prélèvement sur la ressource en eau	0.08€	0.08€	0.08€
Redevance Lutte contre la pollution domestique	0.27€	0.28 €	0.28 €
Le M³ HT et Hors redevance	1.425 €	1.783 €	1.803 €
Le M³ TTC (part eau)	1.87 €	2.26 €	2.28 €

Prix total de l'eau (eau + assainissement) :



Rendement moyen sur le territoire : Objectif : 75 %

	2020	2021	2022	2023
16 communes en régie (17 dès 2022)	66.7 %	71.4 %	83.7 %	87.3 %
La Boissière en DSP* (en régie dès 2022)	85.6 %	77.8 %	-	-
3 communes en DSP*	85.6 %	85.2 %	83.6 %	82.6 %

Equipements et indicateurs 2023 :

2 prélèvements dans la nappe d'accompagnement du Fleuve Hérault + 3 Sources + 5 Forages en régie et DSP.

2 011 197 m³ produits en régie.

Indice Linéaire de Pertes moyen : 2.4 m³/jour par km en régie et 2.78 m³/jour par km en DSP.

Indice de Connaissance et de Gestion Patrimoniale moyen : 115 points sur 120 en régie et 110 en DSP.

Indice de protection des ressources moyen : 60 %

39 équipements en eau potable : forages, usines de traitement, réservoirs, châteaux d'eau, surpresseurs.



Agents :

42 agents au total au service des eaux dont 19 agents mobilisés sur la question de l'eau potable avec des postes spécifiques tels que :

1 chargé de mission de la ressource en eau

2 opérateurs d'infrastructures d'eau potable

1 électromécanicien

Et des agents aux missions transversales (eau et assainissement) : agents administratifs, agents des équipes travaux et réseaux pour les travaux et interventions.

Taux de conformité des analyses d'eau potable

Paramètres microbiologiques :



	2021	2022	2023
16 communes régie analyses ARS (17 dès 2022)	98.8 %	99 %	96.7 %
16 communes régie analyses en autocontrôles	100 %	100 %	100 %
4 communes en DSP analyses ARS (3 dès 2022)	100 %	95 %	100 %

Il y eut plusieurs dépassements en turbidité sur plusieurs communes (St André, Montpeyroux, Puéchabon) et un dépassement isolé en entérocoques à St Guilhem, qui n'a pas été confirmé après une seconde analyse.

Réseaux :

299.54 km de réseaux (régie) et 71.38 km (DSP).
3 293 mètres linéaires renouvelés (1 % du réseau).
6 700 mètres linéaires de branchements créés.
195 fuites réparées dont 21 fuites invisibles détectées grâce aux 8 jours de campagne de recherches fines de fuites avec le prestataire des Eaux de Marseille.

Grandes opérations :

- Mise en œuvre du Schéma Directeur communautaire Eau (75 % d'opérations démarrées à réalisées)
- Travaux de renouvellement de réseaux (Aniane, Gignac, Puéchabon, St André-de-Sangonis, St Saturnin-de-Lucian et St Paul-et-Valmalle) et réduction des Eaux Claires Parasites.
- Poursuites des recherches en eau (études hydrogéologiques et essais de pompe), mise en conformité des DUP.
- Usine temporaire de filtration de manganèse à St André.
- Interconnexion Drac-Carons et interconnexion de secours entre Le Pouget/St Bauzille-Popian.
- Pilotage de la DSP Est.

Taux de conformité des analyses d'eau potable

Paramètres physico-chimiques :

	2021	2022	2023
16 communes régie analyses ARS (17 dès 2022)	84 %	91.4 %	88.3 %
16 communes régie analyses en autocontrôles	100 %	100 %	100 %
4 communes en DSP analyses ARS (3 dès 2022)	100 %	100 %	100 %

Les dépassements récurrents en manganèse à St André et un dépassement en pesticides à St Bauzille ont impacté le taux de conformité en physico-chimie.

Relation clientèle :

52 m³ : consommation moyenne par habitant (en régie) et 55 m³ en DSP.

49 % des abonnés ont créé un compte en ligne et reçoivent les alertes mails.

27 % des abonnés sont mensualisés.

223 réclamations écrites en eau potable dont 77 demandes de dégrèvement. Taux de réclamation : 1.6 % en régie et 0.91 % en DSP.

3.4 millions d'€ facturés en consommation eau et 264 219 € facturés en travaux.

1 115 mutations (ouverture/fermeture contrats).

Recettes/Dépenses en Eau potable :

(millions d'€ HT)	2021	2022	2023
Recettes de Fonctionnement	4.1	4.9	5.3
Dépenses de Fonctionnement	4.70	4.8	5.1
Recettes d'Investissement	2.8	3.2	1.9
Dépenses d'Investissement	3.18	3.4	4

Le Compte Financier Unique indique en 2023 un résultat positif. C'est la conséquence directe de l'augmentation du prix du service de l'eau.

Fiche synthétique RPQS

Assainissement 2023

Indicateurs règlementaires

Envoyé en préfecture le 25/10/2024

Reçu en préfecture le 25/10/2024

Publié le

ID : 034-213402613-20241024-562024-DE

Berger
Levrault

Nombre d'abonnés en assainissement :

	2021	2022	2023
27 communes en régie	18 988	19 446	19 390
La Boissière en DSP*	293	(28 communes en régie dès 2022)	

* Délégation de Service Public

Décomposition du prix (part assainissement) :

REGIE	Prix	Prix	Prix
	Unit.	Unit.	Unit.
	2021	2022	2023
Abonnement régie	31 €	67 €	67 €
Consommation régie	0.84 €	1.05 €	1.1078 €
AGENCE DE L'EAU			
Redevance			
Modernisation des réseaux de collecte	0.150	0.160	0.160
Le M ² HT et Hors redevance	1.09 €	1.60 €	1.83 €
Le M ² TTC (part assainissement)	1.37 €	1.95 €	2.01 €

Prix total de l'eau (eau + assainissement) : 4.29 € TTC

Agents :

42 agents au total au service des eaux dont 21 agents mobilisés sur la question de l'assainissement avec des postes spécifiques tels que :

- 1 charge d'opérations sur les stations d'épuration
- 3 conducteurs de stations d'épuration
- 2 opérateurs pour les postes de relevage
- 1 électromécanicien
- 1 technicien spanc (assainissement non collectif)

Et des agents aux missions transversales (eau et assainissement) : agents administratifs, agents des équipes travaux et réseaux.

Equipements et indicateurs :

7 stations d'épurations à boues activées
 14 stations à filtres plantes de roseaux
 8 stations en lagune
 5 fosses septiques, 1 décanteur (Puechabon)
 74 postes de relevage

Indice de Connaissance et de Gestion Patrimoniale moyen :
 88.6 points /120 (critère d'éligibilité Agence de l'eau : min. 30 points)

Taux de desserte assainissement collectif : 91 %.



Assainissement non collectif :

1 692 installations autonomes, soit 1 % d'augmentation.
 69.6 % : taux de conformité des installations autonomes.
 86 visites réalisées.
 Agent spanc en renfort auprès de l'équipe assainissement.

Réseaux :

289.41 km de réseaux (28 communes).
 3 571 mètres linéaires renouvelés (1.2 % du réseau).
 20 225 mètres linéaires curés en préventif (7 % du réseau).
 15 débouchages en curatif.

Stations d'épuration sup. à 2 000 Eqh :

5 stations conformes sur 6 (Aniane non conforme à l'arrêté local).
 502 tonnes de boues de matières sèches produites et 349 tonnes évacuées. Bonne valorisation des boues.

Relation clientèle :

143 réclamations écrites en assainissement dont 119 demandes de dégrèvement. Taux de réclamation : 0.74 %.
 2.2 millions d'€ facturés (consommation). Autres facturations : 138 612 € (Travaux) et 856 788 € (PFAC).



Envoyé en préfecture le 25/10/2024
 Reçu en préfecture le 25/10/2024
 Publié le
 ID : 034-213402613-20241024-562024-DE

Station d'épuration de Gignac : boues activées © Occidre

Bilan des 6* stations d'épuration supérieures à 2 000 Equivalent habitant :

*Stations : Aniane, Gignac, Le Pouget, Montarnaud, St André-de-Sangonis, St Pargoire.

	2021	2022	2023
Taux de charge hydraulique en entrée des stations	Tous Bons	Tous Bons	Tous Bons
Taux de charge organique en entrée des stations	Tous Bons	Tous Bons	Tous Bons
Qualité des rejets en sortie de station dans le milieu naturel	Tous bons sauf pour Gignac (1 valeur rédhitoire) et St Pargoire (11 dépassements)	Tous bons sauf pour Gignac (2 valeurs rédhitoires)	Tous bons
Audit réalisé par le service technique du département sur le fonctionnement et l'entretien des stations	Tous satisfaisants	Tous satisfaisants sauf pour Gignac (bilan du jour de l'audit)	Tous satisfaisants

Conformités de performance épuratoire des 6 stations d'épuration, selon la Police de l'eau :

	2021	2022	2023
Conformité des équipements d'épuration des stations (directive européenne) - P.204.3	Tous Conformes sauf pour Gignac	Tous Conformes sauf pour Gignac	Tous Conformes
Conformité de la performance des ouvrages d'épuration des stations (directive européenne) - P.205.3	Tous Conformes sauf pour Gignac	Tous Conformes sauf pour Gignac	Tous Conformes
Conformité des performances des équipements d'épuration selon les arrêtés de rejet des stations (arrêté préfectoral) - P.254.3	Tous Conformes sauf pour Gignac	Tous Conformes sauf pour Gignac	Tous Conformes sauf Aniane

Pour les petites stations de 200 à 2 000 Eqh : 69 % sont conformes (7 non conformes sur 13).

Grandes opérations :

- ▶ Mise en œuvre du Schéma Directeur communautaire en assainissement (70 % d'opérations réalisées).
- ▶ Travaux de renouvellement de réseaux (Aniane, Gignac, Puéchabon, St André-de-Sangonis, Jonquières, St Saturnin-de-Lucian et St Paul-et-Valmalle).
- ▶ Nouvelle station au Mas d'Agrès à La Boissière.
- ▶ Réception de la nouvelle station à Aniane.
- ▶ Création d'un poste de relevage à St Paul-et-Valmalle.
- ▶ Poursuite de la mise en conformité des postes de relevage.

Recettes et Dépenses en Assainissement :

(millions d'€ HT)	2021	2022	2023
Recettes de Fonctionnement	3.5	4	5.1
Dépenses de Fonctionnement	3.50	3.7	4.3
Recettes d'Investissement	4.04	5.07	2.4
Dépenses d'Investissement	4.40	3.6	5.5

Le Compte Financier Unique indique en 2023 un résultat positif. C'est la conséquence directe de l'augmentation du prix du service de l'eau.